

Doc. 10988

27 juin 2006

Promouvoir la participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent

Proposition de recommandation

présentée par Mme Cliveti et Mme Bargholtz et plusieurs de leurs collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Dès leur naissance les êtres humains deviennent citoyens. Ils deviennent bénéficiaires des droits et des libertés fondamentales de l'Homme, tels que réglementés par la Convention européenne. Ils peuvent exercer la plupart de ces droits (sauf les droits électoraux) à partir de la première seconde de leur vie.
2. Cela est la théorie ; la pratique est différente car l'être humain ayant l'âge entre un jour et 18 ans exerce ses droits par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre, d'un adulte qui le protège et le représente.
3. Les droits de l'enfant sont reconnus dans presque tous les pays membres ; il existe des lois spécifiques sur les droits de l'enfant ; nous nous intéressons à nos enfants qui sont, à nos yeux et à juste titre, le futur de l'humanité.
4. Mais on oublie que l'enfant fait partie intégrante du présent de l'humanité et que la population de moins de 18 ans représente 15% de la population. À l'intérieur de cette catégorie il y a des groupes très différents : les tous petits, les enfants dont la capacité de discernement n'est pas reconnue, les plus âgés qui peuvent être arrêtés ou condamnés pénalement, ceux qui peuvent se marier, ceux qui ont des enfants, ceux qui jouissent de leurs fortunes etc. Autrement dit, les personnes dites "mineures" ont des responsabilités tout comme les adultes.
5. Et pourtant, les enfants n'ont pas la plupart du temps un accès direct à la prise des décisions qui influencent leurs vies. L'enfance n'est pas une période transitoire vers la vie, mais une étape essentielle de la vie qui dure 18 ans et pendant laquelle la personnalité humaine se forme et se consolide.
6. C'est pourquoi les signataires ci-après proposent à l'Assemblée d'analyser la manière dans laquelle l'enfant participe ou non à la prise de décision dans les différents Etats membres et les mesures à recommander pour assurer une réelle et efficace participation.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

CLIVETI, Minodora, Roumanie, SOC BARGHOLTZ, Helena, Suède, ADLE
ASPHJELL, Jorodd, Norvège, SOC
DUPRAZ, John, Suisse, ADLE
FAUTRIER, Catherine, Monaco, PPE/DC
FLYNN, Paul, Royaume-Uni, SOC
HANCOCK, Michael, Royaume-Uni, ADLE
HURSKAINEN, Sinikka, Finlande, SOC
HUSS, Jean, Luxembourg, SOC
IBRAHIMLI, Fazail, Azerbaïdjan, ADLE
LALOY, Marie-José, Belgique, SOC
McCAFFERTY, Chris, Royaume-Uni, SOC
STANTCHEVA, Darinka, Bulgarie, ADLE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe